

SOUS TOUTES RÉSERVES

Le 4 septembre 2014

Madame Marie Gagnon
Directrice générale
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

**Objet : Lettre de Paulin Bureau aux directeurs de police
Politiques et directives de l'ÉNPQ quant au port de l'uniforme des policiers
se présentant à l'ÉNPQ**

Madame,

La Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) ont pris connaissance de la lettre transmise récemment par le directeur de la formation policière de l'École nationale de police du Québec (l'ÉNPQ), M. Paulin Bureau, aux directeurs de police.

Dans cette lettre, M. Bureau informe les directeurs des corps de police des politiques et des directives de l'ÉNPQ concernant le port de l'uniforme pour tous les policiers qui se présentent à l'ÉNPQ. Il donne également les motifs qui selon lui les justifient. La politique et la directive dont il est question dans cette lettre s'appliquent autant aux étudiants qu'aux instructeurs, membres des comités et aux visiteurs.

La FPPM et la FPMQ ne partagent pas l'avis du directeur de la formation policière. Ces deux associations qui représentent près de 9 000 policiers et policières municipaux du Québec n'ont jamais été consultés sur la question et n'ont même jamais eu l'opportunité de faire valoir leur point de vue.

Quoi qu'il en soit, la FPPM et la FPMQ protestent énergiquement contre ce qui leur paraît plutôt constituer une forme inacceptable d'autoritarisme et d'ingérence anti syndicale en plus de constituer une atteinte illicite aux droits fondamentaux des policiers. Elles entendent intervenir auprès des autorités afin d'obtenir que les directives et politiques relatives au port de l'uniforme pour les policiers qui se présentent à l'ÉNPQ soient retirées purement et simplement.

Soyez également informée que la FPPM et la FPMQ donneront à tous leurs membres la directive de ne pas se conformer à ces politiques et directives dans le contexte actuel.

La FPPM et la FPMQ se réservent finalement le droit de réclamer de l'ÉNPQ tous les dommages que leurs membres ou elles-mêmes pourraient subir dans les circonstances.

La FPPM et la FPMQ déplorent la façon d'agir de l'ÉNPQ. Si la direction de l'ÉNPQ cherchait véritablement à rester neutre dans le conflit qui oppose les policiers et policières municipaux du Québec aux villes et au gouvernement du Québec à l'égard de leurs régimes de retraite, elle se devait justement de respecter la liberté d'expression et le droit d'association des policiers et policières. En agissant comme elle le fait, la direction de l'ÉNPQ intervient au contraire dans le débat en prenant le parti des villes et du gouvernement. Ceci est totalement inacceptable.

Veillez donc agir en conséquence.



Yves Francoeur
Président
FPPM



Paulin Aubé
Vice-président
FPMQ